Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20261020-2026_16_10_38-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Séance du vendredi 16 octobre 2026
20 heures
Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

Délibération 2026_16_10_38 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de souscrire un emprunt à long terme

Les travaux d'aménagement du bourg réalisés en 2025 ont été financés par les fonds propres de la commune, la souscription d'une ligne de trésorerie et d'un emprunt à court terme. Le niveau d'emprunt n'a pas été suffisant en 2025 ce qui a entrainé une forte mobilisation du fonds de roulement de la commune.
La somme empruntée est de 100000 euros.

Le crédit agricole propose deux modalités d'emprunt, au taux d'intérêt de 4, 58% :

- un prêt à taux fixe sur 15 ans
- un prêt à taux révisable sur 15 ans

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide par :

Présent.es	08	Pouvoir	3	Votants	11	Absent.es	3
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

D'AUTORISER Monsieur le Maire à souscrire auprès du Crédit agricole un prêt d'un montant de 100000 € à taux fixe, au taux de 4, 58% sur une durée de 15 années.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Pascale LE YAN

Le Maire
Jean JOURDEN